

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE DU
NOUVEL HÔPITAL DURANT DES TRAVAUX SUR UNE CONDUITE ORANGE**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Conseiller Régional du Grand Est,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1,
L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE :

Article 1 : À compter du lundi 8 août 2016 à 7 heures, et jusqu'à la fin des travaux sur
une conduite Orange,

- **La circulation sera interdite, sauf aux véhicules de secours, dans la rue
du Nouvel Hôpital, entre la place de la Rochotte et le chemin de la
promenade de Gratin.**

Article 2 : Les panneaux de signalisation temporaire et les déviations seront mis en place
par l'entreprise. Le chantier sera protégé par l'entreprise.

Article 3 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la
Police municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne,
de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 20 juillet 2016,

Le Maire,



David VALENCE

